

COMMUNE de PLOMODIERN**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mille vingt, le 23 Novembre 2020 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de PLOMODIERN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison Communale, Place Saint-Yves, sous la présidence de Monsieur Joël BLAIZE, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 13 novembre 2020.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BIDEAU Jean-François, BOUCHER Anne-Marie, FÉREC Gilles, MARCHADOUR Annick, PLOUZENEC Philippe, BOURHIS Nicole, PLAUD Alain, PHILIPPE Patrick, LOUBOUTIN Anne-Marie, HILLION Marine, AUDIC Nathalie, LAROUR Michel, AUTRET Michelle, EUGÈNE Gérard, HASCOËT Sabrina, BEAUMIN Cédric

Etaient absents excusés :

M. Damien LE BRIS a donné procuration à Mme Nicole BOURHIS

Mme Myriam BACQUÉ a donné procuration à M Jean-François BIDEAU

08/11/ 20

Tarifs Communaux

Après délibération, le Conseil Municipal approuve pour l'année 2021, les tarifs suivants.

Les tarifs de la cantine restent inchangés :

Cantine

Enfants 2,35 €

Adultes 3,45 €

Garderie

Matin 1,25 €

Soir 1,70 €

Pénalité de retard (1/4) 3,40 €

Tarifs - Marché de plein air

- Plein tarif : 1 euro le mètre avec un minimum de 3 € et maximum 5 €.

- Gratuité le reste de l'année (01/11 au 31/03).

-Calculs pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre,

Tarif annuel : forfait de 20 jours (réduction de 25% pour fidéliser les commerçants) x nombre de mètres linéaires occupés,

- Période estivale : forfait de 17 jours x nombre de ml occupés,

- Occasionnel : 2€ x nombre de ml occupés

COMMUNE de PLOMODIERN

Cimetière – Maintien du tarif des concessions

- Concession simple pour 15 ans :

* acquisition : 160 €

* renouvellement : 90 €

- Concession double pour 15 ans :

* acquisition : 320 €

* renouvellement : 180 €

- Concession cinéraire pour 15 ans : 90 €

- Emplacement au columbarium pour 5 ans : 160 €

- Tarif de 70 € pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir, avec mise à disposition d'une plaque non gravée.

Tarifs - Location bâti

Maison médicale :

Médecin : 300€

Extension local : 250€ ou 425€ pour deux locaux

Location d'urgence : (contrat de 6 mois maximum)

gratuité pendant 3 mois maximum et loyer de 300€ maximum

POUR EXTRAIT CONFORME

Vote : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :



LE MAIRE

J. BLAIZE

J. Blaize